



Secrétariat Général de la Ville de Paris - Mission Halles

2010 SG 110 : Délégation au Maire en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 29 et 30 mars 2010, vous avez déclaré d'intérêt général le projet d'aménagement du quartier des Halles et vous m'avez autorisé à saisir M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, pour l'inviter à prononcer la déclaration d'utilité publique de l'opération. Vous avez également donné un avis favorable à la poursuite de l'opération.

Je vous rappelle que le projet se décline en dix grandes opérations, sous mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SemPariSeine en vertu du marché que la ville lui a confié conformément à la délibération « 2009 DAJ 12 » pour les huit premières, et sous maîtrise d'ouvrage de la RATP pour les deux dernières citées ci-après:

- la restructuration des espaces publics de voirie de surface ;
- la rénovation du jardin des Halles ;
- la restructuration des voiries souterraines ;
- la restructuration des parkings ;
- la reconversion du Barreau nord-sud de la voirie souterraine ;
- la restructuration des circulations intérieures du Forum des Halles ;
- la réalisation du mail Marguerite de Navarre ;
- la réalisation de la Canopée ;
- la création d'un nouvel accès place Marguerite de Navarre ;
- la création de deux nouveaux accès au pôle transport et la rénovation de la salle d'échanges ;

Les programmes sont maintenant validés et les études de conception bien avancées, voire pour certaines opérations achevées.

Nous rentrons donc aujourd'hui dans une phase opérationnelle. Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

Ce mois-ci démarreront les travaux du jardin avec l'aménagement de la tranche sud-ouest et l'installation d'une aire de jeux innovants pour les enfants de 7 à 12 ans.

En fin d'année 2010, les pavillons Willerval seront libérés en vue de leur démolition.

En début d'année 2011, débiteront les travaux de mise en place de la cité de chantier puis ceux relatifs à la restructuration de la voirie souterraine et du pôle transport.

Puis, interviendra en milieu d'année 2011 la livraison de l'aire de jeux pour les enfants de 7 à 12 ans.

Après la démolition des pavillons Willerval, commenceront en fin d'année 2011 les travaux de construction de la Canopée et de restructuration des circulations verticales de l'ancien forum.

En fin d'année 2013, la Canopée (hors aménagements intérieurs) et la partie nord ouest du jardin seront achevés.

Puis, en 2014 et 2015 seront réceptionnés les derniers travaux du jardin comprenant notamment l'aire de jeux pour les petits, ainsi que le nouvel accès à la gare d'échange RER depuis la place Marguerite de Navarre.

Les travaux des voiries souterraines et du pôle transport seront achevés en 2015 et ceux de la voirie de surface en 2016.

L'imbrication forte des plannings de travaux des différentes opérations, qu'elles soient sous maîtrise d'ouvrage Ville de Paris, RATP ou Unibail-Rodamco, nécessite, si nous souhaitons sécuriser le respect des échéances et réduire les risques d'interruption ou de prolongation de travaux, un enchaînement optimal des différentes étapes administratives, en particulier des procédures d'achat.

L'ampleur des différentes interventions prévues et la diversité des prestations nécessaires vont conduire à un nombre très important de contrats à passer, sur une période étendue. Le bon avancement de l'opération est particulièrement conditionné par la réactivité et la souplesse dont pourra disposer la SemPariSeine, mandataire de la Ville, pour lancer les procédures nécessaires à la désignation des entreprises et prestataires, dans le strict respect des dispositions du code des Marchés Publics.

Aussi, comme le permet le code général des collectivités territoriales, dans son article L.2122-22 4°, je vous propose de m'autoriser, dans le cadre de ce projet exceptionnel de réaménagement du quartier des Halles, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, fourniture et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre. C'est ce qui avait également été fait pour le projet d'extension du tramway T3, par une délibération en date du 17 juillet 2009.

Cette délégation doit permettre au mandataire d'engager plus rapidement les procédures de consultation dans les conditions et les limites techniques et financières du mandat de maîtrise d'ouvrage qui lui a été confié.

Evidemment, cette autorisation n'emporte aucune modification du rôle et des prérogatives de la commission d'appels d'offres, émanation du Conseil de Paris. En particulier, toute décision que je pourrai prendre, ou que pourra prendre la SemPariSeine dans le cadre de son marché de mandat de maîtrise d'ouvrage, sera soumise aux procédures habituelles pour l'ouverture des plis, les analyses et choix des candidats et attributaires.

Afin de permettre au Conseil de Paris, ainsi qu'aux conseils d'arrondissements concernés, de disposer d'un suivi régulier et d'une information globale et lisible de ce projet métropolitain complexe, un bilan global d'avancement du projet, qui détaillera l'ensemble des marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services passés ou à passer, ainsi que toute décision de poursuivre ou avenants, contribuant à la réalisation de l'opération, leur sera présenté selon un rythme de 3 à 4 fois par an.

Dès à présent, une liste prévisionnelle des marchés pour lesquels une procédure de consultation sera prochainement engagée est jointe en annexe.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 23 article 2313 du budget d'investissement de la Ville de Paris exercices 2010 et suivants sous réserve de financement, et le cas échéant pour certaines dépenses particulières, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris